



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 SEPTEMBRE 2016**

PRESENTS : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Claude WICART, Marie-José NOËL, Benoît CASSAN, Léon AUBERT, Pamela BARATELLA, Vincent BLANC, Gilles COUTTON, Henri DUYN, Jean-Yves MEIGNEN, Rose MEUNIER, Isabelle OUDOT, Bernard RENIET.

EXCUSE :

ABSENT :

1. Protocole référents habitants – autorisation de signer la convention.

Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : Pamela BARATELLA, Bernard RENIET, Rose MEUNIER, 2 contre : Gilles COUTTON et Claude WICART), autorise le maire à signer le protocole référent habitants.

2. Vente de terrains communaux – mesures à prendre et détermination du prix.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renvoyer cette affaire à une prochaine séance pour complément d'informations.

3. Vente du gîte n°2 – autorisation de négocier le prix.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat du gîte n° 2 faite par Monsieur BREST Denis au prix de 80 580 € (prix conforme à la préconisation du service des domaines).

4. Vente de l'ancienne école de Boulinette – autorisation de négocier le prix.

Monsieur Jean-Yves MEIGNEN est sorti de la salle, concerné personnellement par cette affaire.

L'assemblée délibérante décide à la majorité (3 contre : Benoît CASSAN, Vincent BLANC, Marie-José NOËL) d'accepter l'offre d'achat faite par la SCI Valsaintes au prix de 135 000 €.

5. Autorisation de créer une servitude sur la parcelle E 356 quartier Sausse.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer une servitude que la parcelle E356 quartier Sausse.

6. Autorisation de vendre six logements au quartier Sausse à donner à Habitation de Haute Provence.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'autoriser Habitation de Haute Provence à vendre les six logements au quartier Sausse.

7. Syndicat d'Energie 04 (SDE04) – modification statutaire pour la compétence exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter la modification statutaire pour la compétence exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

8. Communauté de Communes du Pays de Banon – examen du rapport de la Commission d'Evaluations des Charges Transférées (CLECT).

Le conseil municipal décide à la majorité (2 abstentions : Marie-José NOËL et Isabelle OUDOT, 11 contre : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Benoît CASSAN, Léon AUBERT, Pamela BARATELLA, Vincent BLANC, Gilles COUTTON, Henri DUYN, Rose MEUNIER, Jean-Yves MEIGNEN, Bernard RENIET) de rejeter le rapport de la CLECT.

9.Maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation et d'extension d'un bâtiment communal – désignation d'un candidat.

Suite à la décision de l'assemblée de voter à bulletins secrets, par 7 voix contre et 7 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

10.Compte-rendu du Maire au titre des délégations permanentes.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises : 2 acceptations de don.

A Simiane la Rotonde, le 6 septembre 2016.

Le Maire, Louis LAUDUN

